

## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BETZDORF

Séance du: 22.11.2024

Publication de la séance et convocation des conseillers : 15.11.2024

Présents: M. Marc Ries, bourgmestre,  
Mme Marie-Claire Ruppert, M. Olafur Sigurdsson, échevins,  
Mme et MM. Claude Boden, Marc Bosseler, Hugo Da Costa, Reinhold  
Dahlem, Fernande Klares-Goergen, Patrick Lamhène, Jean-Pierre Meisch,  
Lynn Zovilé, conseillers  
Steph Hoffarth, secrétaire communal

Absent excusé : Néant

**Ordre du jour n° : 04.04.**

**Fixation des prix d'entrée des évènements culturels organisés par la commune de Betzdorf.**

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de fixer de manière générale le prix d'entrée des évènements culturels organisés par la commune de Betzdorf, ceci pour couvrir une partie des dépenses occasionnées ;

Considérant que les recettes sont prévues sur l'article budgétaire 2/832/705300/99001 intitulé « Recettes diverses » ;

Considérant que la vente anticipée (prévente) donne une idée du nombre de participants attendus, afin d'ajuster les préparatifs pour les services nécessaires ;

Considérant que la vente à prix réduits pour les enfants facilite l'accessibilité pour les familles ;

Considérant que la vente à prix réduits pour les personnes à mobilité réduite vise une approche sociale ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix, de fixer de manière générale le prix d'entrée des évènements culturels organisés par la commune de Betzdorf comme suit :

Prévente (prix normal)	Vente au guichet (prix normal)	Prévente(Enfants 4-12 ans + mobilité réduite)	Vente au guichet (Enfants 4-12 ans + mobilité réduite)
15 €	18 €	10 €	12 €

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 27 janvier 2025.

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,

